

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-144

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Grands Projets Mobilités	N° 2024-144

Marché STR 403 (2017-F0530M) - Travaux de réalisation d'infrastructures de transport de la ligne D du Tramway - Rémunération complémentaire - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par un marché n°2017-F0530M, passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, notifié au titulaire le 12 juin 2017, Bordeaux Métropole a confié au groupement conjoint COLAS RAIL (mandataire solidaire du groupement), ALSTOM TRANSPORTS SA et FAYAT ENTREPRISE TP, les travaux de réalisation d'infrastructures de transport pour la ligne D, des travaux connexes d'amélioration du réseau sur commune du Bouscat de la rue du président Kennedy jusqu'au terminus Cantinolle sur la commune d'Eysines et les travaux de deux stations (Sulky et Toulouse Lautrec).

Ce marché a été souscrit pour un montant estimatif de 28 807 454.04€ HT pour les travaux hors prestations sur bons de commande. Le montant des prestations passées par bons de commande comporte un maximum de 6 000 000€ HT.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par la Société Tisya 2016 (Mandataire Systra), sis Hangar G2-Bassins à flots n°1- Quai Armand Lalande -CD 30144 à Bordeaux (33042 cedex).

La réception a été prononcée avec réserves le 16 décembre 2019. Les réserves ont été levées le 25 novembre 2022.

Le projet de décompte final a été adressé à la maîtrise d'ouvrage le 26 janvier 2021.

Le décompte général a été notifié à l'entreprise le 24 février 2021. Il a été retourné par le titulaire, assorti de réserves et accompagné d'un mémoire complémentaire à Bordeaux Métropole le 1er avril 2021, conformément aux dispositions de l'article 50 du CCAG Travaux.

Le montant de la réclamation comprend une demande de remise de pénalités de retard pour un montant de 580 000€ et une somme de 7 823 642€ HT qui se décompose comme suit :

N° de chapitre	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN TOUTES LETTRES (HORS TAXES)	Montant total (HT)
3.2	Décalages imprévisibles de la notification du début des travaux des tronçons	147 364 €
3.3	Mesures de renforcement du fait de la rencontre de difficultés non normalement prévisibles	5 274 874 €
3.4	Renforcement des installations chantier	756 000 €
3.5	Renforcement de l'encadrement	838 102 €
3.6	PN en attente de notification Révision de prix tranche Optionnelle	490 778 €
3.7	Réserves additionnelles au Décompte général	516 524 €
TOTAL MEMOIRE EN RECLAMATION STR 403		7 823 642 €HT

A l'issue de l'instruction de la réclamation faite au vu des éléments complémentaires transmis par le groupement, Bordeaux Métropole pourrait proposer la somme globale de 117 792,95€ HT et une annulation de pénalités de retard de 5 000€ (indûment appliquées car le tronçon 16 n'a pas été mis à disposition durant ces 5 jours d'application de pénalités).

Bien qu'ayant été revue à la baisse, les prétentions du groupement s'élèvent à 926 960,53€ HT (dont 575 000€ concernent une demande de remise de pénalités appliquées pour retard dans les délais partiels).

Faute de réponse favorable de la part du groupement, il est proposé de formaliser la proposition de la métropole d'un montant de 117 792,95€ HT et une annulation de pénalités pour un montant de 5 000€.

Ainsi, à défaut d'accord du groupement sur cette proposition retranscrite dans le projet de protocole ci-annexé, ce dernier disposera d'un délai de deux mois pour la contester auprès du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends et/ou du Tribunal Administratif.

En cas d'accord, en contrepartie du règlement de la somme, les entreprises membres du groupement conjoint abandonneront irrévocablement toute demande, réclamation ou contestation de quelque nature qu'elle soit, qu'elle ait été à ce jour formulée ou non, au titre de l'exécution du marché n°2017-F0530M, ayant pour objet la réalisation des travaux de réalisation d'infrastructures de transport pour la ligne D, des travaux connexes d'amélioration du réseau sur commune du Bouscat de la rue du président Kennedy jusqu'au terminus Cantinolle sur la commune d'Eysines et les travaux de deux stations (Sulky et Toulouse Lautrec).

Les échanges entre le titulaire et le maître d'ouvrage sont relatés dans le tableau ci-dessous :

	Montant total demandé initialement (HT)	Proposition MOA (courrier du 29/09/2021)	Contre proposition STR 403 (courriel du 27/1/2022)	Nouvelle proposition BM au vu des éléments complémentaires
Décalages imprévisibles de la notification du début des travaux des tronçons	147 364 €	Justificatifs immobilisations à fournir	91 363 €	0 €
Mesures de renforcement du fait de la rencontre de difficultés non normalement prévisibles	5 274 874 €	Justificatifs événements et/ou préjudices sollicités	226 255 €	92 683,94 €
Renforcement des installations chantier	756 000 €	Demande non recevable	0 €	0 €

Renforcement de l'encadrement	638 102 €	Demande non recevable	0 €	0 €
PN en attente de notification Révision de prix tranche Optionnelle :				
COVID	49 050 €	Demande non recevable	0 €	0 €
Travaux de nuit LAC	388 544,11 €	275 640,89 € HT déjà réglé	0 €	0 €
Reprise de gazon et plateforme	18 841,20 €	18841,20 € HT déjà réglé	0 €	0 €
Révision de prix su TO	34 342,53 €	accord sur le principe	34 342,53 €	25 109.01 €
Réserves additionnelles au Décompte général				
Contestation de la moins-value relative au nettoyage et transport pavé	14 652.50 €	accord sur le montant réfaction proposé par le titulaire	0 €	0 €
Contestation sur la réfaction de prix sur les bétons de revêtement	48 823.02 €	accord sur le montant réfaction proposé par le titulaire	0 €	0 €
TOTAL	6 816 340 €		351 960,53 €	117 792,95 €
Contestation des pénalités pour retard sur délais partiels	580 000 €	5 000 €	575 000€	5 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

VU le Code civil et notamment ses articles 2044 à 2056,

VU la Circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

VU la Circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le marché n°2017-F0530M, relatif aux travaux d'infrastructures de transport pour la ligne D, des travaux connexes d'amélioration du réseau sur la commune du Bouscat de la rue président Kennedy jusqu'au Terminus Cantinolle sur la commune d'Eysines et les travaux de deux stations (Sulky et Toulouse Lautrec),

CONSIDERANT la production d'un mémoire en réclamation par le titulaire du marché le 1er avril 2021,

CONSIDERANT le résultat des échanges entre Bordeaux Métropole et le groupement conjoint COLAS RAIL (mandataire solidaire du groupement), ALSTHOM TRANSPORTS SA et FAYAT ENTREPRISE TP,

DÉCIDE

Article 1 : le montant à devoir au groupement conjoint COLAS RAIL (mandataire solidaire du groupement), ALSTOM TRANSPORTS SA et FAYAT ENTREPRISE TP, au titre de sa réclamation suite à l'exécution du marché n° 2017-F0530M précité est de 117 792,95 € HT.

Article 2 : une annulation de pénalités de retard d'un montant de 5 000 € indûment appliquées du fait de la non prise en compte du décalage de 5 jours de mise à disposition du tronçon 16.

Article 3 : d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel avec le groupement ci-annexé.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole en cas d'accord du groupement.

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : d'imputer les dépenses en résultant au budget annexe transport de l'exercice de l'exercice en cours, chapitre 23 article 2313.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	